



# Le « Plume-Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez



**MARS 2017**

N° 84

## LES VOEUX DU MAIRE

Nombreux Villaronnes et Villarons ont participé, dimanche 22 janvier, au foyer Jean-Louis Garban à la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire.

D'entrée, M. Yves Lechevallier a rappelé que l'année 2016 avait été encore empreinte d'une violence extrême par des attentats, au nom d'un Dieu, par des fous intolérants qui ont endeuillé toute notre nation.

Ses encouragements, à vivre dans la recherche de notre acceptation de l'autre, en assimilant nos différences, dans l'unique recherche du bien vivre ensemble, étaient orientés à favoriser l'épanouissement collectif.

Puis, une autre violence a été évoquée. Celle de la force physique de la nature touchant, de plein fouet, de nombreuses communes voisines lors des inondations de juin.

Des remerciements chaleureux ont été exprimés à tous les Villarons pour leurs élans de solidarité dans l'aide apportée, à ceux qui étaient dans le besoin, dans ces moments difficiles.

L'année 2016 a été aussi l'année de l'aboutissement de notre adhésion à la nouvelle Communauté de Communes « Pays de Nemours (CCPN) ». Depuis le 1<sup>er</sup> janvier notre intégration dans son périmètre est effective.

Le vœu de M. le Maire est que cette intégration se poursuive dans le même esprit que celui qui règne actuellement dans cette Communauté de Communes

(CC) pleine de dynamisme, de possibilités et du désir d'avancer ensemble.

Toutefois, un peu de changement pour nous les Villarons, car la CCPN n'a pas les mêmes compétences que l'ancienne CC « Les Terres du Gâtinais ».

Par exemple, dans le domaine de la garde des petits enfants. À l'avenir les assistantes maternelles seront privilégiées, sachant que la garderie « les Lutins de la Reine » ne rentre pas dans les compétences de la CCPN ou encore l'accord de subventions aux associations reconnues d'intérêt général par l'ancienne CC. Ce sera aux communes d'accorder individuellement les subventions. Pour ce faire, ce poste sera provisionné en conséquence sur le budget communal et sur celui du CCAS.

Ensuite, passant aux sujets plus légers, en reprenant les différentes et nombreuses manifestations culturelles, sociales et festives organisées par la municipalité avec le concours, si précieux, des bénévoles polyvalents si souvent disponibles et par le monde associatif dont le dynamisme n'est pas à prouver, M. le Maire nous rappelle tous les moments, durant l'année, que nous avons passés ensemble dans la convivialité et la bonne humeur. « L'union fait la force ! » Remerciements et félicitations à tous les instigateurs et participants à la réalisation de ces événements enrichissants.

Et une bonne nouvelle, notre école n'est plus menacée par la fermeture de classe !

Tout du moins pour la rentrée 2017. L'évaluation de l'effectif laisse espérer une augmentation globale de 2 à 4 enfants.

Celle-ci, au cours de l'année écoulée a bénéficié de travaux indispensables, suite aux inondations d'orage, garantissant la bonne conservation de notre patrimoine et le bien-être des enfants.

Au chapitre des travaux, il y eu ceux visibles du public et les autres, ceux qui passent souvent inaperçus mais nécessaires.

Dans la première catégorie :

La première tranche du programme de l'agenda de mise en conformité des lieux publics pour les personnes à mobilité réduite a commencé par le remplacement des portes de la mairie, la mise aux normes des sanitaires et la mise en place de rampes pour accéder à la salle du cadastre.

Les travaux de voiries effectués par le chantier d'insertion « Orientation – Développement – Emploi ». Une quinzaine de reprises ont déjà été menées à bien sur nos trottoirs et bateaux.

La sécurisation du site de la grotte du curé en abattant quelques arbres situés sur la platière, les racines de ceux-ci la fragilisant et la déstabilisant. Ce fait a entraîné la fermeture de cette grotte, elle sera à nouveau ouverte après travaux.

Dans la deuxième catégorie :

La révision de la chaudière, vidange du circuit du chauffage de la mairie, pose de matériel complémentaire sur les circuits de chauffe.

Le remplacement d'un élément de la baie vitrée dans la salle de motricité. Dans cette même salle et dans le local technique, réfection des murs touchés par des inondations d'orage.

Le remaniement de la toiture de l'abribus de la rue Gabriel Bachet.

À l'atelier communal, la pièce de vie et les sanitaires ont été entièrement rénovés. L'atelier a aussi été doté d'une aire de lavage pour le matériel communal.

Ont été cités, ici, principalement, les travaux finis en 2016 et quelques-uns en bonne voie d'achèvement, mais il reste encore du travail pour mener à bien les actions programmées pour 2017.

Les principales :

L'aménagement du parking du foyer JL Garban, en y incluant le terrain en contre-bas.

Cet aménagement devra permettre au car scolaire de déposer les enfants devant la porte de l'école et sans faire marche arrière, repartir du parking pour reprendre la

rue de Nemours. La canalisation des allers et venues du car a pour objectif de ménager la voirie du vieux village. Prochainement la mise en place des aménagements du nouveau plan de circulation et en projet dans la continuité, d'autres parkings sont à l'étude, rue Creuse pour compléter les places de stationnements prévues pour les futurs logements conventionnés, dans le haut de la rue de l'Église et un dernier au début de la rue de Larchant (avant la poste). L'avenir nous dira si nous aurons les moyens de les faire tous.

Notre effort va se porter sur le fleurissement des entrées du village. Des plantations de haies sont prévues pour agrémenter l'entrée par Larchant et La Chapelle bien que leur premier but soit de favoriser le ralentissement des véhicules.

En projet proche, également, la création de trois arrêts pour le Rézo Pouce, une formule simple d'auto-stop sécurisée parrainée pour notre territoire par le PNR.

Tout cela participe à l'amélioration de notre cadre de vie, à rendre notre village plus attractif et aussi à son entretien.

Rendre notre lieu plus agréable et y faciliter la vie par des aménagements seront profitables à nous tous.

Rendre notre village plus attractif est nécessaire pour maintenir un minimum de vie économique en favorisant la venue des visiteurs qui participeront au développement de nos commerces et des lieux de convivialité créés récemment.

Plusieurs actions, en cours et à venir prochainement, vont dans ce sens.

La mise en place d'une promenade commentée permettra aux visiteurs de faire le tour du village.

Sur une vingtaine de points répartis et repérés de cette balade, il y aura des informations sur l'histoire et les particularismes du village.

La pose d'un ou deux totems dédiés à des lieux remarquables du village comme l'église et le rocher Saint Etienne inciteront à un détour historique.

Et quelques compléments en mobilier urbain pour parachever ces différents dispositifs...

Ces initiatives sont aidées par la CCPN.

En matière d'entretien il y a aussi celui des espaces verts. Depuis 2016, notre commune est effectivement au zéro phyto y compris pour le cimetière. Ce printemps nous allons tester un désherbeur thermique qui, s'il donne satisfaction, va faciliter l'atteinte de cet objectif. Il sera aussi un outil complémentaire à notre balayeuse pour



l'entretien de la voirie.

Pour que toutes ces réalisations perdurent, que tous ces projets se fassent, il est nécessaire de maintenir un climat de sécurité, de solidarité et d'ordre. De la part de tous les Villarons, remerciements au lieutenant Bourcey, à l'adjudant-chef Marion et à leurs brigades pour leur dévouement et leur efficacité.

Pour terminer son propos, M. le Maire souligne son plaisir de travailler avec toute l'équipe municipale qui œuvre tout au long de l'année pour le bien être quotidien de chacun, et les élus du Conseil Municipal.

« Tous s'unissent à moi pour vous souhaiter à vous et à vos proches, la santé, le succès dans vos entreprises et le plein de bonheur pour 2017 ».

Vincent MEVEL représentant de la CCPN, délégué aux finances, prend la parole pour nous présenter les différentes actions qui seront entreprises à notre bénéfice par celle-ci, notamment, la prise en charge de la mise en place de la fibre numérique.

Après ce petit bilan de l'année 2016, les remerciements et les vœux pour 2017, les nouveaux arrivants à Villiers, présents dans la salle, ont été invités à se faire reconnaître. Pour leur souhaiter la bienvenue et afin de leur

permettre de mieux cerner notre village et ses racines, le livre « Villiers Sous Grez » écrit par André Surget et Joël Poulain, leurs a été offert.

La cérémonie s'est clôturée par le partage de la traditionnelle galette des rois, accompagnée de cidre et de clémentines, dans une gaieté partagée.

*La rédaction*



Retrouvez l'intégralité des vœux du Maire sur le site internet du village à la page actualité.

Sommaire			
Les voeux du maire	Page 1	Demain	Page 19
Conseil municipal du 12 janvier 2017	Page 3	Hier	Page 23
Conseil municipal du 10 février	Page 10	Agenda	Page 24
Vie du village	Page 15		

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2017

**Présents :** Yves Lechevallier, Maire, Anne-Marie Thibaut, Véronique Girard, Gérard Moret, Richard Antoine adjoints et Régine Rey, Philippe Beaudoin, Jérôme Champion, David Viratel, Michel Coterot, conseillers municipaux.

**Absent :** Cédric Thibaut (donne pouvoir à Anne-Marie Thibaut), Ludovic Jeannotin, (donne pouvoir à Richard Antoine), Emmanuel Houdant (donne pouvoir à Véronique Girard), Gilles Cabardos (donne pouvoir à Yves Lechevallier).

**Secrétaire :** Philippe Beaudoin

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h45.

## 1 – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2016 est adopté à l'unanimité

## 2 – DÉLIBÉRATIONS

### • Approbation de la répartition des biens propres de la communauté et détermination des conditions de liquidation dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Commune « Les Terres du Gâtinais »

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception du mail du président de la CCTG demandant, à toutes les communes anciennes adhérentes de la CCTG, de valider le projet de délibération dont l'objet a été précité. Après avoir indiqué les principaux chapitres de la proposition, M. le Maire met aux voix la délibération suivante :

#### Le Conseil Communautaire,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté préfectoral 2011/SPF/CL n°10 du 22 novembre 2011 portant création de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais »,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment son article 11 IV modifiée,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 47,

VU l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/N°28 du 30 mars 2016 portant adoption du schéma départemental de coopération intercommunale et notamment sa proposition d'extension du périmètre de la Communauté de Communes « Pays de Nemours » aux communes d'Amponville, Boulancourt, Burcy, Buthiers, Fromont, Guercheville, Nanteau-sur-Essonne, Rumont et Villiers-sous-Grez, communes appartenant actuellement à la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais »,

VU l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/39 du 25 avril 2016 portant projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes « Pays de Nemours » aux communes d'Amponville, Boulancourt, Burcy, Buthiers, Fromont, Guercheville, Nanteau-sur-Essonne, Rumont et Villiers-sous-Grez,

VU l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/n°37 du 3 mai 2016 portant projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des Communautés de Communes « Pays de Fontainebleau » et « Entre Seine et Forêt », et extension du périmètre du nouveau groupement aux 18 communes d'Achères-la-Forêt, Arbonne la Forêt, Barbizon, Bois le Rois, Boissy aux Cailles, Cely, Chailly en Bière, Chartrettes, Fleury en Bière, La Chapelle la Reine, Le Vaudoué, Noisy sur Ecole, Perthes, Saint Germain sur Ecole, Saint Martin en Bière, Saint Sauveur sur École, Tousson et Ury, entraînant la dissolution des 3 Communautés de Communes « Pays de Bière », « Pays de Seine » et « Les Terres du Gâtinais » au 1er janvier 2017,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1321-1, L1321-2, L1321-3 à L1321-5, L 5111-7, L 5211-4-1, L 5211-17, L 5211-25-1,

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Communautaire et les Conseils

Municipaux des communes d'Amponville, Boulancourt, Burcy, Buthiers, Fromont, Guercheville, Nanteau-sur-Essonne, Rumont et Villiers-sous-Grez, Achères-la Forêt, Boissy aux Cailles, La Chapelle la Reine, Le Vaudoué, Noisy sur Ecole, Tousson et Ury doivent délibérer de manière concordante sur la répartition de l'actif et du passif de la communauté,

**CONSIDÉRANT** que les biens meubles et immeubles mis à disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert des compétences sont restitués aux communes antérieurement compétentes et réintégrés dans leur patrimoine pour leur valeur nette comptable, et que le solde de l'encours de la dette afférente à ces biens n'avait pas été transféré à la communauté,

**CONSIDÉRANT** qu'il n'existe pas de règle de répartition des biens acquis ou réalisés postérieurement au transfert,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de fixer des critères de répartition des biens,

**CONSIDÉRANT** que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence,

**CONSIDÉRANT** que la situation de l'actif et du passif de la communauté est constatée au 30 novembre 2016 et évaluée avec les éléments connus à cette date,

**CONSIDÉRANT** le bail de location du siège de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » qui précise que les aménagements qui y ont été faits reviendront en pleine propriété au bailleur, et In fine, ces éléments n'affecteront pas le patrimoine des communes,

**CONSIDÉRANT** les clés de répartition validées par les maires des 16 communes membres après étude en réunion du 10 novembre 2016,

**CONSIDÉRANT** que les communes ont manifesté le souhait de pouvoir acheter des biens mobiliers de la communauté et que cette possibilité est ouverte sans déclassement des biens s'ils restent affectés au domaine public des communes acquéreuses.

**Après en avoir délibéré, à l'Unanimité,**

#### ARTICLE 1 :

**INDIQUE** que l'extension des communes d'Amponville, Boulancourt, Burcy, Buthiers, Fromont, Guercheville, Nanteau-sur-Essonne, Rumont et Villiers-sous-Grez, à la Communauté de Communes « Pays de Nemours » (CCPN) au 1er janvier 2017 entraîne de plein droit, l'exercice par la CCPN sur le territoire de ces communes des compétences précédemment exercées par la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » : Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés, Aménagement Numérique (cf. annexes 1et 2).

#### ARTICLE 2 :

**INDIQUE** que l'extension au 1er janvier 2017 des communes d'Achères-la-Forêt, Boissy aux Cailles, La Chapelle la Reine, Le Vaudoué, Noisy sur Ecole, Tousson et Ury, à la communauté d'agglomération issue de la fusion des Communautés de Communes « Pays de Fontainebleau » et « Entre Seine et Forêt », entraîne de plein droit l'exercice par la future communauté d'agglomération sur le territoire de ces communes des compétences précédemment exercées par la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » : Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés, Aménagement Numérique.

#### ARTICLE 3



**INDIQUE** que les communes d'Amponville, Boulancourt, Burcy, Buthiers, Fromont, Guercheville, Nanteau-sur-Essonne, Rumont et Villiers-sous-Grez, Achères-la-Forêt, Boissy aux Cailles, La Chapelle la Reine, Le Vaudoué, Noisy sur Ecole, Tousson et Ury reprennent les compétences suivantes qui ne sont pas transférées à la CCPN ni à la future communauté d'agglomération issue de la fusion des Communautés de Communes « Pays de Fontainebleau » et « Entre Seine et Forêt » :

- Petite Enfance
- Transports et gestion de la Gare routière
- Soutien aux associations : Association cantonale

d'aide à domicile, Entente sportive de la Forêt, Association Champ Libre, Ecole de la 2e Chance, Les amis du patrimoine, Jeunes sapeurs-pompiers du canton de La Chapelle la Reine, Atelier du Soleil, Mission locale de Nemours

#### ARTICLE 4

**PRECISE** que les contrats conclus par la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » et les communes d'Amponville, Boulancourt, Burcy, Buthiers, Fromont, Guercheville, Nanteau-sur-Essonne, Rumont et Villiers-sous-Grez, relatifs aux compétences exercées par la CCPN seront exécutés par la CCPN et les co-contractants dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.

**PRÉCISE** que les contrats conclus par la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » et les communes d'Achères-la-Forêt, Boissy aux Cailles, La Chapelle la Reine, Le Vaudoué, Noisy sur Ecole, Tousson et Ury, relatifs aux compétences exercées par la future communauté d'agglomération issue de la fusion des Communautés de Communes « Pays de Fontainebleau » et « Entre Seine et Forêt » seront exécutés par la future communauté d'agglomération et les co-contractants dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.

**PRÉCISE** que les contrats conclus par la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » relatifs aux compétences reprises par les communes d'Amponville, Boulancourt, Burcy, Buthiers, Fromont, Guercheville, Nanteau-sur-Essonne, Rumont et Villiers-sous-Grez, Achères-la-Forêt, Boissy aux Cailles, La Chapelle la Reine, Le Vaudoué, Noisy sur Ecole, Tousson et Ury seront exécutés par les communes et les co-contractants dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.

**PRÉCISE** que la gestion petite enfance RAM sera restituée à la commune de la Chapelle la Reine au 1er janvier 2017 qui prendra une convention de gestion et de partage entre les communes concernées. **PRÉCISE** que la gestion petite enfance multi-accueil sera restituée à la commune de la Chapelle la Reine au 1er janvier 2017 qui prendra une convention de gestion et de partage entre les communes concernées. **PRÉCISE** que la gestion des transports - gare routière sera mise en œuvre par la commune de La Chapelle la Reine qui en deviendra gestionnaire au 1er janvier 2017, et qu'une convention sera établie entre les communes concernées.

**DIT** que les recettes en provenance de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-et-Marne (au titre de la Prestations de Service et du Contrat Enfance Jeunesse) et du Département de la Seine-et-Marne relatives à l'exercice 2016 et non encore versées pour les structures Petite Enfance du multi-accueil et du Relais des assistantes maternelles itinérant seront encaissées par la commune de La Chapelle la Reine qui les accepte au titre de la gestion de la compétence petite enfance reprise par la commune au 1er janvier 2017.

**DIT** que toutes les subventions demandées et non versées en

2016 au titre de la gestion de la compétence petite enfance seront encaissées par la commune de la Chapelle la Reine.

**DIT** que la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » n'a pas contracté d'emprunt durant son exercice.

#### ARTICLE 5

**PRECISE** que le personnel de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » mutera le 20 décembre 2016 vers une autre collectivité locale, et de ce fait la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » ne sera pas concernée par l'article 47 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, relative à la répartition des agents des communautés en dissolution.

#### ARTICLE 6

**PRECISE** que les immobilisations incorporelles de la communauté sont réparties comme suit :

- LOGO ET CHARTE GRAPHIQUE LES TERRES DU GATINAIS : les droits d'utilisation restent la propriété des communes membres

- SITE WEB DE LA COMMUNAUTE : inachevé et inactif au 30/11/2016, les droits restent propriété des communes membres

- CONCEPTION GRAPHIQUE 1ER BULLETIN DE LA COMMUNAUTE : les droits d'utilisation restent la propriété des communes membres

- LOGICIEL FINANCES ET RH : les communes gardent les droits d'utilisation jusqu'à la liquidation de la communauté

#### ARTICLE 7

**PRECISE** que les équipements mis à disposition de la communauté ou créés/acquis par la communauté sont affectés de la manière suivante, ces biens n'ayant pas d'amortissements, de subventions, ni d'emprunts en cours :

Equipements mis à disposition de la CCTG	Affectation
Multi-accueil « les lutins de la reine » rue du Clos, 77760 La Chapelle la Reine	Commune de La Chapelle la Reine
Atelier RAM, Pont de l'Arcade, 77760 Noisy sur Ecole Atelier RAM, Salle Robert Doisneau, Place de la Liberté. 77760 Buthiers	Commune de Noisy sur École  Commune de Buthiers.
<b>Equipements créés ou acquis par le syndicat intercommunal de transports du canton de la Chapelle la Reine et transférés à la CCTG suite à sa dissolution de décembre 2013</b>	<b>Affectation</b>
1 Abris de bus, rue des Roses à Buthiers 1 Abris de bus, Hameau du Buisson à Guercheville 1 Abris de bus, rue de Nemours à Villiers-sous-Grez	Commune de Buthiers Commune de Guercheville Commune de Villiers-sous-Grez

Gare routière, rue du Général de Gaulle, 77760 La Chapelle la Reine	Commune de La Chapelle la Reine
Travaux et installations réalisés dans les locaux du siège de la communauté loués sous un bail commercial 3-6-9	Bailleur

Atelier RAM itinérant de Noisy-sur Ecole et de Buthiers	50% Commune de Noisy-sur-Ecole et 50% Commune de Buthiers
Gare routière	100% Commune de La Chapelle la Reine
Abris de Bus de Buthiers	100% Commune de Buthiers
Abris de Bus de Guercheville	100% Commune de Guercheville
Abris de bus Villiers-sous-Grez	100% Commune Villiers-sous-Grez
Travaux et Installations locaux du siège	100% bailleur

**ARTICLE 8**

REPARTIT l'actif de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » (cf. annexes 4 et 5) avec la clé de répartition suivante :

Équipements	Affectation et clé de répartition
Structure petite enfance multi-accueil et RAM itinérant « Les Lutins de la Reine »	100% Commune de La Chapelle la Reine

Compétence / Équipement	Valeur brute de l'actif	Affecté à La Chapelle la Reine	Affecté à Noisy-sur-Ecole	Affecté à Buthiers	Affecté à Villiers-sous-Grez	Affecté à Guercheville
petite enfance : matériel acquis et travaux réalisés par la communauté affectés au service du Multi-Accueil et du RAM itinérant "les lutins de la Reine"	39 744,01 €	39 744,01 €				
petite enfance : matériel acquis et travaux réalisés par la communauté affectés au service des Ateliers RAM itinérants de Noisy-sur-École et de Buthiers	4 565,18 €		2 282,59 €	2 282,59 €		
Gare routière	2 007 162,38 €	2 007 162,38 €				
Abris de bus de Buthiers	3 048,98 €					
Abris de bus de Guercheville	2 620,98 €					2 620,98 €
Abris de bus 6 Places de Villiers-sous-Grez	3 048,84 €				3 048,84 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 060 190,37 €</b>	<b>2 046 906,39 €</b>	<b>2 282,59 €</b>	<b>2 282,59 €</b>	<b>3 048,84 €</b>	<b>2 620,98 €</b>

Total mobilier et matériel des locaux du siège	15 092,05 €	répartis entre les communes suivant le détail en annexe 3
matériel informatique	488,11 €	
mobilier	6 655,42 €	
autres biens	7 948,52 €	
aménagements du siège revenant au bailleur	21 117,23 €	bailleur
<b>Total actif communautaire</b>	<b>2 096 399,65 €</b>	<b>Au 30/11/2016</b>

**ARTICLE 9**

PRÉCISE qu'il sera restitué aux 9 communes rejoignant la CC « Pays de Nemours » la part de l'étude menée par la CC « Pays de Fontainebleau » pour l'extension des 7 communes à la future communauté d'agglomération, au prorata de leur nombre d'habitants (population municipale du dernier recensement Insee), et qui sera prise en compte dans la répartition des résultats définitifs de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais », soit : part de l'étude portée par les 9 communes de 3 803.66 € pour 3 572 habitants, participation financière totale de la communauté de 12 403.42 € TTC répartie ainsi :



Commune	Population INSEE	Étude Mazars = 12.403,42 € TTC, restitution de la part des 9 communes étendues à la CC « Pays de Nemours »
Achères-la-Forêt	1221	-575,07
Boissy aux Cailles	310	-146,00
La Chapelle-la-Reine	2554	-1 202,89
Le Vaudoué	786	-370,19
Noisy sur Ecole	1984	-934,43
Tousson	378	-178,03
Ury	843	-397,04
Population des 7 communes étendues à la future Communauté d'Agglomération	8076	-3 803,66
Amponville	401	427,01
Boulancourt	379	403,58
Burcy	166	176,77
Buthiers	772	822,07
Fromont	210	223,62
Guercheville	286	304,55
Nanteau-sur-Essonne	458	487,70
Rumont	128	136,30
Villiers-sous-Grez	772	822,07
Population des 7 communes étendues à la CC « Pays de Nemours »	3572	3 803,66
Population totale	11648	

**ARTICLE 10**

**PRECISE** que les résultats prévisionnels de l'exercice 2016 pour le budget principal sont :

Prévisions du résultat de fin d'exercice 2016	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	2 402 214,00 €	40 564,00 €
Dépenses	2 582 892,00 €	41 231,00 €
Résultat par section	- 180 678,00 €	- 666,00 €

Résultat prévisionnel de l'exercice	- 181 344,00 €
-------------------------------------	----------------

Excédents 2015 reportés	289 950,00 €	49 465,00 €
Résultat de clôture	109 272,00 €	48 798,00 €

Solde prévisionnel à répartir entre les communes	158 069,95 €
--	--------------

**ATTRIBUE** le résultat prévisionnel à répartir, sous réserve des résultats définitifs, de la manière suivante :

	TOTAL	Pour chaque Commune
Résultat de fonctionnement prévisionnel 2016	109 272,00 €	Au prorata de leur nombre d'habitants population municipale du dernier recensement Insee
Résultat d'investissement prévisionnel 2016	48 798,00 €	Au prorata de leur nombre d'habitants population municipale du dernier recensement Insee

**ARTICLE 11**

**PRECISE** que le montant de la trésorerie sera réparti entre chaque commune au prorata de leur nombre d'habitants, population municipale du dernier recensement Insee

**ARTICLE 12**

**PRECISE** que les restes à recouvrer sur le budget principal et concernant les compétences liées à la petite enfance et seront affectés à la commune de La Chapelle la Reine.

**PRÉCISE** que ces chiffres sont provisoires compte tenu des paiements à venir et des titres qui restent à émettre avant la journée complémentaire de janvier 2017.

**ARTICLE 13**

**PRECISE** que les montants inscrits dans les articles précédents ressortent d'une vision de l'actif et du passif au 30/11/2016, et que leur validité devra être vérifiée après établissement par le comptable public du compte de gestion 2016 et du bilan arrêté au 31/12/2016, pour être corrigée si nécessaire.

Les membres du conseil adoptent à l'unanimité cette délibération.

• **Élection des représentants de Villiers sous Grez auprès des commissions de la Communauté de Communes « Pays de Nemours »**

Monsieur le Maire rappelle que de droit les représentants au Conseil Communautaire sont lui-même en tant que Maire et Gérard Moret en tant que suivant au tableau.

Il rappelle aussi qu'au dernier Conseil nous avons élu les membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées à la demande de la CCPN qui réunissait cette commission avant ce Conseil.

Reste à pourvoir les commissions ordinaires de la CCPN à savoir :

- Commission tourisme
- Commission aménagement de l'espace et de développement durable (environnement et ordures ménagères)
- Commission infrastructure (travaux, voirie, équipements culturels et sportifs)
- Commission développement économique
- Commission solidarité territoriale (action sociale, logement, petite enfance)

- Commission finances
- Commission mutualisation

Pour chaque commission il faut un titulaire et un suppléant, M. le Maire fait appel à candidature pour chaque poste à chaque commission et fait voter chaque poste individuellement. Les résultats sont les suivants :

o **Commission tourisme :**

Titulaire Richard Antoine 13 voix pour et 1 contre, Gérard Moret  
Suppléant Yves Lechevallier 13 voix pour et 1 abstention, Gérard Moret

Monsieur le Maire nous indique que sur sa demande le Vice-Président de la commission accepte que Monsieur Bernard Leschier soit présent en auditeur libre.

o **Commission aménagement :**

Titulaire Gérard Moret 12 voix pour et 2 abstentions, Yves Lechevallier et Gilles Cabardos  
Suppléant Yves Lechevallier 14 voix pour

o **Commission infrastructure :**

Titulaire Gérard Moret 12 voix pour et 2 contre, Richard Antoine et Ludovic Jeannotin  
Suppléant Yves Lechevallier 14 voix pour

o **Commission économique :**

Titulaire Yves Lechevallier 14 voix pour  
Suppléant Ludovic Jeannotin 13 voix pour et 1 abstention, Régine Rey

o **Commission solidarité :**

Titulaire Véronique Girard 14 voix pour  
Suppléante Anne Marie Thibaut 14 voix pour

o **Commission finance :**

Titulaire Ludovic Jeannotin 13 voix pour et 1 abstention, Gérard Moret  
Suppléant Yves Lechevallier 13 voix pour et 1 abstention, Gérard Moret

o **Commission mutualisation :**

Titulaire Yve Lechevallier 13 voix pour et 1 abstention, Gérard Moret  
Suppléant Ludovic Jeannotin 13 voix pour et 1 abstention, Gérard Moret

• **Remplacement porte de service de la salle des mariages foyer annexe:**

M. le Maire propose au conseil de valider la troisième mouture du devis de la société Ty Braz concernant le remplacement de la porte de service de la salle des mariages, foyer annexe, pour un montant de

1 979 € HT, il précise qu'il est temps de mettre fin au débat à ce sujet.

Monsieur Moret produit aux conseillers en dernière minute un certificat de l'institut technologique

"F C B A " validant les produits du fabricant (Groupe MILLET) qui selon lui indique que la porte proposée ne bénéficie pas "d'Avis technique" dans cette configuration de porte pleine.

Il rappelle d'une part, que c'est aux entreprises de fournir les avis techniques des produits proposés et d'autre part, que cette porte doit équiper une issue de secours, qui même jugée "accessoire" en 2ème unité de passage pour ce local, doit remplir tous les critères d'une porte de sécurité mais également l'isolation thermique requise aujourd'hui dans les ERP publics, ainsi que la résistance à l'effraction usuelle pour cette même catégorie de bâtiment.

Monsieur Moret en conclut donc que le maintien du produit (porte

bois pleine) ne précisant pas le coefficient d'isolation thermique Ud (Door) proposé par ce devis et malgré nos demandes depuis septembre 2016 à cette seule entreprise, laisse à penser qu'il s'agit maintenant d'un devis de complaisance.

Monsieur le Maire laisse le conseil juger de lui-même et procède au vote.

Le conseil adopte le devis de "TY BRAZ" par 11 voix pour et 3 contre, Régine Rey, Gérard Moret, Jérôme Champion.

### 3 - INFORMATIONS

• **Rézo pouce (Auto stop sécurisé)**

Villiers sous Grez grâce à l'initiative du PNR qui pilote l'opération adhère à Rézo Pouce, un réseau de sécurisation de l'auto stop. Déjà prêts depuis longtemps le parc et Villiers attendent depuis plusieurs mois l'autorisation par ERDF et France Télécom d'utiliser leurs poteaux comme supports des panneaux « Arrêt sur le Pouce ». Elles sont enfin arrivées et dans la foulée le parc nous a livré le matériel et l'arrêté a été pris pour valider les 3 arrêts sur Villiers, ceci pour dire que le temps perdu n'est pas de notre fait.

Toutes les informations complémentaires sont sur le site et vont faire l'objet de la distribution au village.

• **Linky**

Une administrée a proposé un texte de délibération pour « empêcher » la pose des compteurs Linky. Ce texte demande au SDESM de modifier unilatéralement la convention qui le lie à ERDF pour interdire la pose de compteurs utilisant le courant porteur en ligne.

M. le Maire dit qu'il n'est pas d'accord avec ce texte qui sous-entend qu'il pourrait y avoir eu transfert de propriété du réseau de la commune au SDESM. Or c'est cet argument qui est mis en avant comme moyen de pression auprès d'ENEDIS (ex ERDF) pour obtenir que les compteurs ne soient pas posés chez les administrés qui n'en veulent pas. Et pour preuve, il enchaîne en lisant au Conseil le dernier courrier qu'il a adressé en recommandé avec accusé de réception en date du 30/12/2016 à ENEDIS Ile de France et à ENEDIS Seine et Marne avec copie au SDESM.

• **Fibre optique**

Nous avons appris avec grand plaisir que les adhérents de la Communauté de Communes du « Pays de Nemours » d'avant 2017 avaient décidé de prendre aussi en charge l'installation de la fibre optique sur le territoire des neuf communes qui l'ont intégrée en 2017.

Lorsque l'on sait que le coût brut d'un branchement est de 1 650 euros par point on ne peut que les en remercier.

• **Piscine de Saint Pierre les Nemours**

Les Villarons peuvent bénéficier dès maintenant du tarif réservé aux adhérents de la Communauté de Commune du « Pays de Nemours ».

• **Grotte du curé**

Une subvention de 4 600 euros venant du PNR sera, nous l'espérons, validée par la prochaine réunion du syndicat mixte, cela représente 75% de devis de l'ONF qui se monte à 6 400 € HT pour la sécurisation de la grotte du curé.

Pour le montage de cette subvention nous avons listé avec le parc les critères pris en compte pour le pourcentage de la subvention. A cette occasion nous nous sommes aperçus que rien n'avait été concrétisé par écrit concernant l'agenda 21.



- **Commissions**

Richard Antoine rappelle aux nouveaux Villarons que les différentes commissions leurs sont ouvertes et que toutes les idées et les coups de mains sont les bienvenus.

- **Sécurité routière**

L'arrêté concernant la mise en place des nouveaux panneaux de circulation sera visible prochainement sur le site et va être affiché en Mairie.

- **CCAS**

Dans le cadre de notre changement de Communauté de Communes, MM. Véronique Girard rappelle que la compétence « social – petite enfance » n'est pas reprise par la Communauté de Commune du Pays de Nemours même s'il existe, dans cette dernière, une commission « Solidarité (logement, social, enfance) ». De ce fait, ces compétences reviennent aux communes et aux CCAS de ces communes. Plusieurs conséquences de ce fait :

- En ce qui concerne l'ACAD, pour Villiers sous

Grez, la participation (3,10 euros/habitant en 2016) sera prise sur le budget du CCAS. De ce fait, la demande de dotation du CCAS à la commune sera augmentée en conséquence. De plus, l'ACAD n'a pas reçu la dernière partie de sa dotation 2016 de la Communauté de Commune des Terres du Gâtinais correspondant à 9 302,90 euros. Pour faire face à cette perte financière, l'ACAD peut être amenée à demander aux communes de compenser, soit : environ 650 euros en plus pour Villiers sous Grez.

- La crèche – halte-garderie « les petits lutins de la Reine » est reprise par la commune de La Chapelle la Reine. Pour la continuité de ce service et pour 2 ans, une convention est à signature aux communes qui composaient la Communauté de Communes des Terres du Gâtinais. Cependant, cette structure est d'un coût important et son devenir au-delà de 2 ans est à pérenniser.

Aucune question diverse n'étant soulevée, le conseil est levé à 22 heures 45.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2017

**Présents :** Yves Lechevallier, Maire, Véronique Girard, Gérard Moret, Richard Antoine, adjoints et Régine Rey, Philippe Beaudoin, David Viratel, Jérôme Champion, Emmanuel Houdant, Michel Coterot conseillers municipaux.

**Absent :** Anne-Marie Thibaut (pouvoir à Véronique Girard), Ludovic Jeannotin (donne pouvoir à Richard Antoine), Cédric Thibaut (pouvoir à Philippe Beaudoin), Gilles Cabardos.

**Secrétaire :** Jérôme Champion.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20H50.

### 1 – APPROBATIONS

Pour l'approbation du compte rendu du Conseil du 12 Janvier dernier, Monsieur le Maire signale que Monsieur Gérard Moret, à propos de la délibération traitant du remplacement de la porte de la salle des mariages, conteste le sens donné à l'expression « devis de complaisance ». Le compte rendu est ensuite mis au vote.

Le compte rendu est adopté par 11 voix pour et 2 voix contre (Régine Rey – Gérard Moret).

Monsieur Gérard Moret informe le Conseil qu'il rédigera un démenti dans le Plume Tambour à propos de l'expression « devis de complaisance ».

### 2 - DÉLIBÉRATIONS

#### Devis aménagement sécurité routière :

Monsieur le Maire précise que les devis de la société TPS ont déjà été soumis à l'approbation de l'Agence Routière Territoriale (ART).

Un premier devis d'un montant de 4.600 euros H.T. concerne le rétrécissement de la rue Gabriel Bachet à la sortie du village en direction de La Chapelle la Reine. Il comprend aussi la pose des panneaux amovibles de signalisation verticale et une option pour la mise en place d'un coussin berlinois. Cette dernière d'un

montant de 4.555 euros H.T., après réflexion, n'est pas retenue pour observer d'abord si l'effet du rétrécissement est suffisant. Ce devis est adopté à l'unanimité.

Un deuxième devis porte sur la réalisation d'un ilot de défense situé devant le 2 rue René Lefebvre côté carrefour avec la Place Rapine pour un montant de 1.325 euros H.T.. A la demande de Gérard Moret, le Conseil propose que les bordures soient faites en pavé de pierre naturelle au lieu du type ID2 béton blanc proposé. A discuter un échange, supplément main d'œuvre, contre la fourniture par la commune des pavés.

Monsieur Jérôme Champion conteste l'emplacement de cet ilot. Il s'inquiète de l'écoulement de l'eau en cas d'orage et de la possibilité de giration pour, avec un tracteur et une remorque, prendre la rue Creuse depuis la rue René Lefebvre. Monsieur le Maire propose de simuler l'ilot et de faire l'essai avec un tracteur attelé.

Sous réserve de la bordure en pavé de grès, le devis est adopté par 8 voix pour, 4 abstentions [Régine Rey, Gérard Moret et Richard Antoine (2 voix)] et une voix contre (Jérôme Champion).

Le troisième et dernier devis concerne la place Rapine et porte d'une part sur la suppression du passage piétons non conforme de la rue Creuse, et d'autre part :

- Sur la rénovation des autres passages piétons.
- Sur la pose de zebra en goutte d'eau pour inciter les véhicules venant de la rue de l'Eglise à se déporter vers le milieu de la chaussée pour dégager la vue sur la rue René Lefebvre



- Sur le marquage d'un repère de milieu de chaussée à la demande du Conseil.

Il est d'un montant total de 1.601,95 euros H.T.

Ce devis est adopté à l'unanimité.

#### **Nomination des représentants de Villiers-sous-Grez à la commission Sport et Loisir de la CCPN.**

Le dernier Conseil a élu les représentants de Villiers-sous-Grez aux différentes commissions de la CCPN. Dans la liste des commissions qui a été récemment communiquée par la CCPN apparaît une commission « Sport et Loisir » sans doute détachée du giron de la commission tourisme et développement local.

Monsieur le Maire lance un appel à candidature pour le poste de titulaire. Michel Coterot se présente.

Il est élu à l'unanimité.

Monsieur le Maire lance un appel à candidature pour le poste de suppléant. Philippe Beaudoin se présente.

Il est élu à l'unanimité.

#### **Modification de l'alinéa 20 de la délibération 46/2014 portant les délégations au Maire.**

Monsieur le Maire demande au Conseil de modifier l'alinéa 20 de la délibération 45/2014 qui fixe les délégations du Maire.

Cet alinéa fixe le seuil de réalisation des lignes de trésorerie et le limite actuellement à 1.500 euros. Le seuil est le même depuis neuf ans. Il demande à ce qu'il soit porté à 2.500 euros, montant H.T.. Monsieur Moret fait remarquer qu'une décision comme celle du remplacement de la porte, selon lui, de secours accessoire de la salle des mariages échappera alors au Conseil et en conséquence il s'y oppose.

Monsieur le Maire fait passer la modification de l'alinéa 20 de la délibération 46/2014 aux voix.

La modification est adoptée par 10 voix pour, une abstention (Régine Rey) et deux contre (Gérard Moret et Jérôme Champion).

#### **Mandat au Maire pour la dépose d'une demande de subvention au titre de la DETR pour le projet du 27 rue Gabriel Bachet.**

Dans le cadre de la recherche de financement pour le projet de rénovation du 27 rue Gabriel Bachet, Monsieur le Maire fait le point :

- Ce projet lié avec le projet d'aménagement de l'aire de stationnement paysagère du foyer Jean-Louis Garban sera présenté dans la demande de contrat rural en cours de constitution.

- Il a aussi été présenté à la CCPN qui l'intègre à ses différents projets qui seront présentés pour l'obtention d'un contrat de ruralité 2018.

- Il peut également bénéficier d'une aide par le biais d'une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Pour cela il doit être mandaté par le Conseil.

Il propose le texte de délibération suivant :

« Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les différentes sources de financement possibles et nécessaires pour lancer l'étude et les travaux destinés à la rénovation du bien immobilier situé 27 rue Gabriel Bachet, le Conseil l'autorise à solliciter une demande de subvention eu titre de la DETR 2017. »

Ce texte est adopté à l'unanimité.

### **3 – INFORMATIONS**

**Les dates des prochains conseils sont :** le Vendredi 10 Mars – Le vendredi 7 Avril – Le vendredi 12 Mai – Le Jeudi 8 Juin et le

Mardi 18 Juillet. Tous les conseils sont à 20 heures 45.

**Sécurité :** En vue d'essayer de diminuer le nombre de cambriolage, il y a deux pistes possibles :

- Le réseau privé « Voisins Vigilants ».

- Une convention avec la gendarmerie appelée « Initiatives citoyennes »

Certaines dérives sont à éviter pour la première piste, un rendez-vous est à prendre avec la gendarmerie pour avoir plus de détails sur la seconde. Affaire à suivre...

**Élections :** De nombreuses élections étant à venir, le Maire mobilise ses troupes en rappelant l'obligation des conseillers à être présents au bureau de vote. Il leur demande donc de se rendre disponibles pour les 4 élections pressenties.

### **4 – LA VIE DU VILLAGE :**

**URBANISME :** Gérard MORET informe de la modification du seuil de recours à un architecte, en cas de permis de construire ou d'agrandissement d'une construction.

Ce nouveau seuil s'appliquera aux demandes de dossier d'urbanisme, déposées à compter du 1er mars 2017.

Ce décret abaisse donc de 170 à 150 m<sup>2</sup> le seuil de la surface de plancher à partir duquel il sera nécessaire de passer par un architecte, en cas d'édification ou de modification ou d'agrandissement d'une construction.

Il fixe donc à 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher le seuil à partir duquel les personnes physiques sont tenues de recourir à un architecte lorsqu'elles édifient, modifient ou agrandissent des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole.

**PETITE ENFANCE :** Une nouvelle convention liant La Chapelle la Reine aux anciens adhérents de la CC des Terres du Gâtinais va être soumise au vote du prochain Conseil pour permettre la gestion de la crèche des « Lutins de la Reine ». Peut-être que l'agglomération de Fontainebleau pourra reprendre cette ancienne compétence de la CCTG. Une autre convention à propos des RAMP (relais d'assistance maternelle) est en cours de rédaction.

**ESF :** Michel Coterot annonce que l'ESF va fêter ses quarante ans. La section foot dont il est le Président compte 140 jeunes. Elle va organiser un tournoi et il demande si la commune peut fournir des coupes. Ce sera fait.

**REZO POUCE :** Richard Antoine informe le Conseil que les panneaux Rezo-Pouce sont installés. Vous pouvez vous inscrire en Mairie ou directement par l'intermédiaire du site.

**RUE CREUSE :** Jérôme Champion demande à Philippe Beaudoin de mettre en quinconce les panneaux d'entrée et sortie de village de la rue Creuse pour permettre le passage des engins agricoles.

**PLUME TAMBOUR ET SITE :** Régine Rey veille à la rédaction et la mise en page du Plume Tambour qui sortira pour le premier WE de Mars. Monsieur le Maire en profite pour la féliciter, ainsi que toute l'équipe qui gère le site et qui accompli un très bon travail en le gardant à jour.

**GROTTE DU CURE :** Les subventions ayant été accordées par le PNR pour la restauration de la Grotte du Curé, David Viratel confirme qu'il va s'occuper de la fourniture des pierres de grès.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE :** Le Conseil effectue une pré-sélection



de trois panneaux à mettre aux abords de l'école pour sensibiliser les conducteurs. Philippe Beaudoin propose que le choix définitif soit fait par les enfants de la maternelle, un acte de pédagogie pratique.

Philippe Beaudoin planifie les travaux nécessaires à l'implantation des haies à l'entrée du village par la route de Larchant.

**ENTRETIEN :** Gérard Moret remonte au Conseil la demande de certains riverains de faire reboucher les trous dans la voie publique et plus particulièrement de ses abords et accès aux habitations, Passage de la Grand'Cour. Régine Rey signale le même problème

Chemin des Trois Pierres. Richard Antoine et Philippe Beaudoin en prennent bonne note et rappellent qu'un cahier est à disposition en Mairie pour signaler ces problèmes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question diverse n'étant soulevée, le Conseil est levé à 21 heures 50.

**NB :** Ce compte rendu est sous réserve de l'approbation du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le 10/03.

## DÉMENTI

Dans le feuilleton relevant du remplacement de la porte équipant l'issue de secours accessoire de la Salle des mariages (Voir CR de Sept 2016 à février 2017), il y a des contre-vérités qu'on ne peut laisser dire.

A l'expression « devis de complaisance »

Oui, je confirme avoir utilisé cette expression. (CM janvier 2017)

Non, je ne conteste pas l'avoir prononcée.

Oui, je conteste le sens donné à ces propos dans les CR des Conseils de janvier et février 2017.

Non, dans le contexte exprimé, cette expression ne s'adresse pas aux Entreprises, loin s'en faut, comme la rédaction finale des textes des CR voudrait le laisser entendre. A leur défense, les entreprises ne peuvent que répondre selon la précision des demandes

de la Maîtrise d'ouvrage publique (Cahier des charges ?).

Oui, cette expression s'adresse bien au Conseil, sans équivoque, qui en acceptant des devis incomplets, techniquement imprécis, sans réelle concurrence, opère un choix par défaut, ou par "favoritisme" local infondé, ou par méconnaissance du sujet, sans chercher plus avant la signification technico-économique de l'utilisation des deniers publics pour la mise en sécurité de nos ERP et leur réhabilitation.

Oui, dans ce cas de figure, en acceptant de telles offres, le Conseil commet un acte de complaisance et fait de ces propositions d'entreprises... des "devis de complaisance".

Oui, je me devais d'en informer nos administrés, à défaut de pouvoir le faire dans les CR de Conseils.

*Gérard Moret*

## Vie du village

### À Richard

Dans la vie il y a aussi de belles choses, des rencontres, la découverte de belles personnes.

Belle personne, Richard l'était.

En dehors d'un partage d'idées communes sur ce que nous voulions faire pour le village, nous nous connaissions peu au début du mandat.

J'ai découvert un homme franc, généreux, plein de bon sens, juste et honnête d'un charisme paisible, un homme sur qui on peut compter. Ce n'est pas par hasard si Richard comptait tant d'amis, ni par hasard qu'il était le moteur de tant d'associations ou de clubs.

C'est pour ça qu'il laisse de la douleur derrière lui et qu'avec le Conseil et les employés communaux, nous nous joignons à sa famille et à ses proches pour la partager.

Richard, il était « nickel chrome ».

La cérémonie de ses funérailles aura lieu le lundi 6 mars, après-midi.



*Yves Lechevallier*



# RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE VIE COMMUNALE

## Entretien des trottoirs



La loi demande à chacun que la portion de trottoir longeant sa propriété ne soit pas dangereuse...

L'arrêté du 18 mai 2010 pris à Villiers précise que c'est aux propriétaires et occupants riverains que revient l'obligation de nettoyer et de balayer les trottoirs,



arracher et faucher la végétation sauvage au droit de la propriété qu'ils occupent. De la même façon, les trottoirs doivent être déneigés l'hiver.

Toutes plantations en pied de mur et toute occupation quelconque de cet espace qui n'a pas fait l'objet d'une autorisation sont interdites. Tout comme le dé-pavement ou la détérioration du trottoir par manque de place.



Bien évidemment lorsqu'il y a de la place pour planter et que cela participe à l'embellissement du village, sans gêner le passage, la tolérance est de rigueur.

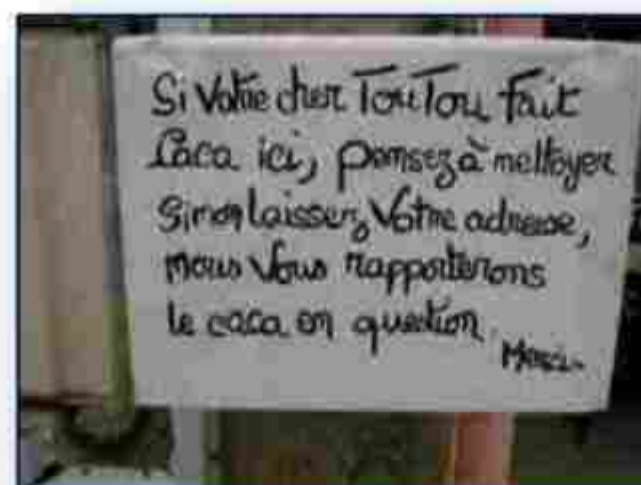


Mais... qui dit embellissement dit entretien des plantations et sélection des espèces non invasives. L'entretien consiste à maintenir les massifs propres en supprimant les végétaux déflorisés et fanés, en taillant les arbustes et en ramassant leurs feuilles pour ne pas rendre les trottoirs glissants. Si ces règles ne sont pas remplies une intervention du service de voirie sera nécessaire, donc légitime, même si c'est au détriment des plantations.

## À L'ATTENTION DES PROPRIÉTAIRES DE CHIEN



Les propriétaires et gardiens d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la salubrité. Les déjections des toutous sont interdites sur la voie publique en dehors des caniveaux.







# Recettes pour vivre en harmonie

## Garder les bonnes relations avec vos voisins



### Les bruits

#### HORAIRES AUTORISÉS

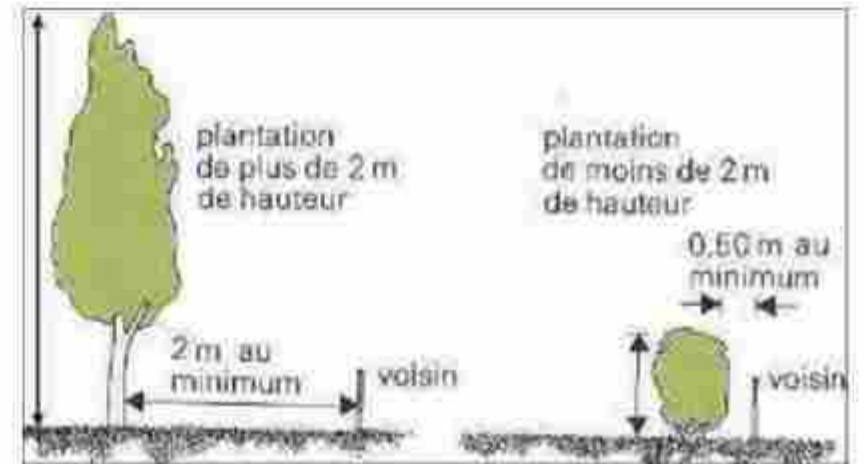
Les jours ouvrables :

Matin : 10 h - 12 h,

Après-midi : 14 h - 19 h.

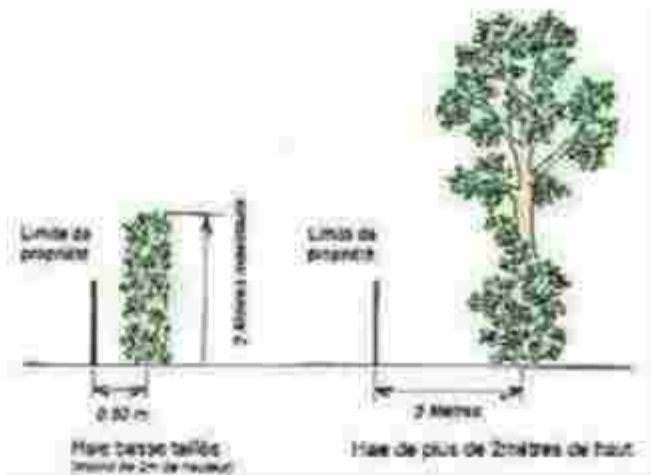
Le dimanche et les jours fériés :

Que le matin de 10 h à 12 h.



### Les plantations

## Entretenir vos haies donnant sur la voie publique



## Et vos déchets végétaux ?



## Brûlages des végétaux



Des solutions existent



ET/OU





## DE VRAIS LÉGUMES

Des bons légumes, c'est tout un art !

L'hiver 2015 fut propice à la création d'une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) par des habitants de Larchant et de Villiers-sous-Grez. Cette AMAP « l'Art du champ » a permis à Alice Fumagalli, une jeune maraichère, de s'installer sur un terrain dans le marais de Larchant. Elle propose des légumes sains et variés tout au long de l'année, répartis en paniers hebdomadaires bien garnis.

L'AMAP « l'Art du champ » va entamer sa troisième saison. **Pour permettre à la maraichère d'organiser sa production, il est important de connaître rapidement le nombre de participants, en particuliers les nouveaux venus bienvenus.** Le prix du panier est fixé à 24€, avec la possibilité de ne prendre qu'un demi-panier à 12€ en s'associant avec un co-contractant.

Une AMAP est une association loi 1901 qui propose un lien direct entre fermiers et consommateurs. Une charte liste tous les engagements mutuels tant au niveau économique, éthique que social. Concrètement, cela se traduit par la transparence du producteur sur son travail et ses comptes. Il s'engage à livrer des produits frais, de qualité et diversifiés. En contrepartie, les Amapiens (adhérents de l'AMAP) acceptent de prépayer leur panier hebdomadaire et partagent les risques inhérents liés à l'activité (ex : aléas climatiques).

Extrait du préambule de la charte des AMAP 2014 : « Résolument basées sur une conception de partage, les AMAP visent à une transformation sociale et écologique de l'agriculture et de notre rapport à l'alimentation en générant de nouvelles solidarités. »

La distribution de légumes de saison arrivés à maturité se fait le jeudi de 18h45 à 20h sous forme de panier à constituer à Villiers-sous-Grez (salle sous le foyer rural). Voici un exemple de panier pour fin juillet :

- 1kg pommes de terre primeur
- 1kg carottes
- 1kg courgettes
- 1kg tomates
- 600g aubergines
- 1 concombre
- 500g haricots verts
- 400g échalotes
- 1 salade
- 1 botte de basilic

N'hésitez pas à nous contacter au **06 74 85 57 69** ou par mail « [lartduchamp@gmail.com](mailto:lartduchamp@gmail.com) »

*AMAP l'Art du champ*

REJOIGNEZ-NOUS

Distribution à Villiers-sous-Grez  
Panier entier : 24€ / Demi-panier : 12€

## SAMEDI 25 MARS 2017 NETTOYAGE DE PRINTEMPS

RENDEZ-VOUS au FOYER J.L. Garban à 15H

Pour le nettoyage des abords de notre village



(Sacs poubelles et gants sont fournis)



Vers 17 h les participants se retrouveront autour du pot de l'amitié offert par la municipalité





### Petit Rappel du flyer distribué au mois de janvier dernier

Pour les déplacements courts de village à village, ou vers les gares, le Parc organise depuis 2016 un système d'autostop organisé en partenariat avec REZO POUCE.

C'est idéal pour les petits trajets ponctuels ou réguliers, et c'est sans rendez-vous, inutile d'anticiper ! Il suffit de se poster à un des arrêts Rézo Pouce, de guetter le conducteur équipé d'un macaron et de lever le pouce ! C'est plus sécurisé que l'autostop traditionnel : les arrêts sont matérialisés par des panneaux « arrêt sur le pouce », placés selon les règles de sécurité routière, les passagers et conducteurs sont identifiés via une inscription sur la plate-forme Rézo Pouce.

Courant 2017 une application smartphone devrait être mise en place pour que le passager puisse envoyer un message avertissant les conducteurs adhérents les plus proches du lieu où il se trouve en attente.

Ce système permet de rendre l'auto-stop accessible à tous, en sécurisant son accès via une identification des conducteurs, des passagers et des arrêts destinés au chargement de ces derniers.

Ce projet a une dimension environnementale (réduction des émissions de GES et des polluants...), mais également sociale car il permettra aux personnes non véhiculées de se déplacer plus facilement sur le territoire et de créer du lien entre les habitants.

Pour mettre ce service en place, le Parc a signé une convention avec la SCIC Rézo Pouce qui transpose son dispositif sur tout son territoire.

**Les inscriptions en tant que conducteur ou passager se font dans les Mairies participantes ou directement sur le site [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr)**

## Les arrêts Rezo pouce à Villiers-sous-Grez



**Rue Gabriel Bachet :**  
Direction la Chapelle la Reine



**Rue de l'église :**  
Direction  
Nemours,  
Larchant



**Rue René Lefebvre :**  
Direction Ury, Bourron-Marlotte, Grez



**La Saint Vincent à Villiers.**

Villiers-sous-Grez était jusqu'à l'arrivée du phylloxera, vers 1890 (100 ans), un village de Vignerons. Nos recherches nous prouvent que la plupart de nos ancêtres étaient occupés à cultiver la vigne.

À cette époque il n'existait pas de système d'entraide sociale, donc la Confrérie de Saint Vincent avait un but de secours mutuel. D'abord entraide en cas de maladie, d'accident, de service armé, puis plus tard, entraide pécuniaire.

Mais il y avait aussi un but de réjouissances, de convivialité. Les cérémonies commençaient par les aubades. Les confrères se rendaient en costume chez les nouveaux bâtonniers désignés pour l'année.

Dans certains villages un seul était choisi, comme à Thomery, dans d'autres plusieurs comme à Ferrières. Les nouveaux bâtonniers régalaient toute la Confrérie. La cérémonie avait lieu en hiver le 22 janvier. Ils buvaient le vin chaud du pays, un peu sucre arrangeait la qualité !! Puis le lendemain, ils se rendaient à l'église où la messe avait lieu. Sur des brancards, ils portaient le Saint, les brioches et le petit tonneau de vin. Les brioches bénies étaient distribuées pendant la messe et quelquefois, on

en vendait à la sortie de l'église. À midi, il y avait un banquet suivi de danses.

Curieusement, une ville comme Ferrières doit fêter en 1990 le centenaire de la Confrérie et nous à Villiers nous pensons que c'est un peu après 1889 que les dernières cérémonies de la Saint Vincent ont eu lieu à Villiers. De toute façon, le phylloxera, le chemin de fer, la guerre de 1914 ont dû enlever le goût de la fête à nos ancêtres.

Saint Vincent, diacre martyr de Saragosse, a subi le martyre au début du IV<sup>e</sup> siècle. Mis à mort par le gouverneur Dacien, il périt dans d'atroces souffrances. À partir du XVI<sup>e</sup> siècle Saint Vincent devient le patron de nombreuses Confréries dans toute la France.

Il y avait dans l'église une bannière en velours, dont peu de gens se souviennent, et aussi une statue, très belle, du Saint en bois polychrome. Il tenait une grappe de raisin que l'on dévissait et que l'on remplaçait par une grappe de chasselas de Thomery conservée selon la méthode. Cette statue a malheureusement disparu bien qu'elle ait été classée par les Beaux-Arts. (La bannière aussi !..).

Nous sommes quelques-uns à vouloir reconstituer la Confrérie qui est une des richesses de notre patrimoine.

*Mémoires de Monsieur André Surget.*

*Copie de son écrit de l'an 1990.*

**LA SAINT VINCENT REVIT**

Après la fête d'automne des « Tabliers noirs » et le succès de l'exposition de vieux outils, l'envie de faire revivre « la Saint Vincent » grandissait chez plusieurs amis pressés de la voir se réaliser surtout après avoir assisté à la Saint Vincent de Ferrières le 22 janvier 1989.

Villarons et Tabliers noirs renouent avec cette fête en 1990 environ cent ans après sa disparition. Quelques membres des deux associations revêtus de la biaude traditionnelle, portant taste-vin et foulard rouge, se préparent à pénétrer dans l'église pleine à craquer. Michel Poulain et André Roddes entrent portant le saint

sur un brancard suivis de Raymond et Alain Champion, Francis Chamault et André Surget portant le tonnelet de vin. La messe sera célébrée par le père Frédéric.

La chorale « A travers chants » de Villiers, les musiciens (Guy Beauvais trompettiste, Thierry Chariot à l'orgue, les trois fidèles accordéonistes : Frédo, Gallon et Seiffert) accompagnent fort agréablement les nouveaux confrères et régalent l'assistance.

Cette cérémonie fut renouvelée le 21 janvier 1991 puis en 1992 avec l'abbé Feillet, toujours avec le même succès. La bannière, visible sur les photos de 92 et 93 avait été offerte par Brigitte Pardon.

*Éliane Surget.*



St Vincent 1990



St Vincent 1991



## TENNIS CLUB REVIVAL

Vendredi 24 Février s'est tenue l'assemblée générale du Tennis Club. A cette occasion, l'équipe a été largement remaniée avec l'élection de :

- Carl Wormser - Président
- Pierre Champion - Président d'Honneur
- Augustin de Bettignies - Vice-Président
- Ria Wormser - Trésorière
- Nicolas Deschaux - Secrétaire
- Dominique Viron - Consultante

Les principaux objectifs de la nouvelle équipe du Tennis Club sont :

- Entretien des terrains, notamment le numéro 3, pour s'assurer d'une bonne qualité de jeu.
- Organiser des événements conviviaux, sportifs et festifs. La Fête du Tennis et son légendaire tournoi trois balles : Pétanque, Ping-Pong & Tennis, sera

organisée avec barbecues, musique et nettoyage de printemps à la clé!

-Relancer l'école de tennis pendant l'année et pour des stages d'été, en utilisant notamment le créneau au gymnase de la Chapelle La Reine de 17h30 à 19h30 le jeudi.

-Développer l'attractivité et la visibilité du club, aux terrains et sur internet.

Tout le monde est invité aux terrains le **weekend du 29-30 Avril - 1er Mai**, pour des activités Tennistiques festives, dans le cadre des fêtes de Mai.

Pour nous contacter, vous inscrire ou autre, envoyez-nous un mail [tennisvsg@gmail.com](mailto:tennisvsg@gmail.com)

A bientôt!

*Le Tennis Club*

---

# Demain

## La Petite Galerie

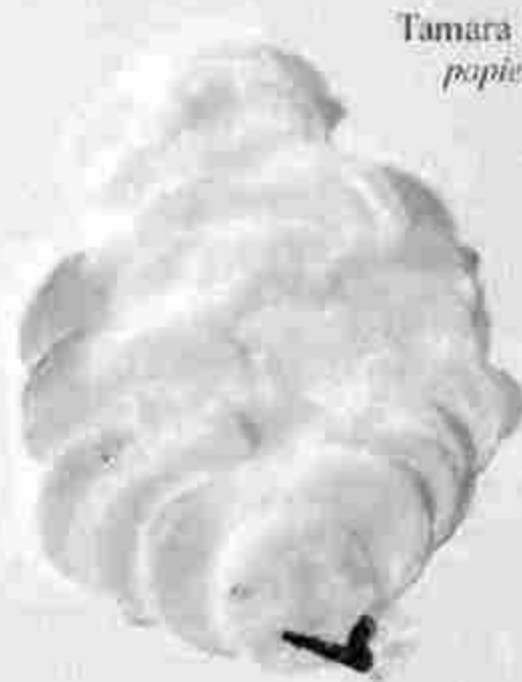
21 rue Mürger - 77780 Bourron-Marlotte

Ouverture mercredi et vendredi 16h30-19h, samedi 11h-12h30/15h-19h, dimanche 11h-13h

sur rendez-vous au 06 75 13 42 56 et rejoignez nous sur Facebook



Dario Santacroce  
sculptures



Tamara Lise  
papiers

Exposition du 4 au 26 mars 2017 - Vernissage le samedi 4 mars à partir de 17h

## RECLOSES



Jonquilles 2017

DIMANCHE 19 MARS



Les Rencontres de Larchant  
en Pays de Nemours

**Katherine Dara**

*«Pas sage comme une image»*

Exposition de collages

Larchant 11 mars - 2 avril 2017

Exposition  
du 11 mars au 2 avril 2017

Salle de la Sablonnière  
1 rue de la Cave Chatenoy - 77760 Larchant

Ouverture :

vendredi 17h30 - 19h  
samedi 11h - 18h  
dimanche 11h - 18h

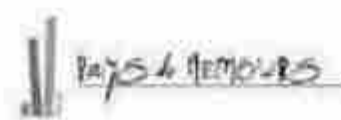
Fermeture exceptionnelle samedi 18 mars à partir de 15h

Visites commentées

samedi 11 mars à 17h30 et dimanche 26 mars à 11h

Contacts :

Mairie de Larchant 01 64 28 16 17  
PhiloZarts 07 80 01 46 87



**Jeux de Dames**  
DU 4 AU 12 MARS 2017

MARCHÉ DES  
CRÉATRICES  
4 ET 5 MARS  
Salle des fêtes de Nemours  
10110 - 10100

Découvrez les talents de femmes artistes dans les boutiques de Fontainebleau à l'occasion de la Journée Internationale des droits des femmes.

[www.lesjeuxdedames.com](http://www.lesjeuxdedames.com) [jeux2dames](https://www.facebook.com/jeux2dames)

**VILLIERS-SOUS-GREZ**

Samedi 18 Mars

Foyer J.L. Garban

**BUZZTOWN**  
**BLUES & MORE LIVE**

Avec la participation exceptionnelle de

l'harmoniciste **Vincent BUCHER**

Possibilité de diner à 19 h - Concert à 20 h 45

Concert seul : plein tarif 15€, réduit : 10 €  
Repas en sus : 15 €

Reservation : 06 85 07 47 40 obligatoire pour le diner  
conseillée pour le concert

[www.buzztown.fr](http://www.buzztown.fr)





**CONCERT EXCEPTIONNEL DU GROUPE BUZZTOWN**

**Samedi 18 mars 20 H 45 à Villiers-Sous-Grez, foyer Jean-Louis Garban**

BUZZTOWN distille un blues tout neuf, métissé et résolument moderne, imprégné de multiples influences ! Un Blues Jazzy, de compositions originales, qui tire vers la Soul, le Funk ou le Rock !

Le groupe prend un réel plaisir à franchir les frontières du blues, mais sans jamais vraiment s'en éloigner... et le public y trouve son compte !!!

Une ambiance captivante, tantôt douce, tantôt explosive !

- BUZZTOWN a déjà 3 albums à son actif chez DIXIEFROG /HARMONIA MUNDI dont un CD live enregistré lors du festival EUROPEAN JAZZ du MANS en novembre 2014 ...

- Le groupe a déjà partagé la scène avec : Ten Years After, Dr Feelgood, Popa Chubby, JJ Milteau, Kyle Eastwood, Zebda, Shaka Ponk , Ibrahim Maalouf...

BUZZTOWN sera composé de Benjamin JOUET à la batterie, Hugues RENAULT à la guitare et au chant, Anthony BILLAUD à la basse. Le groupe invite pour l'occasion l'harmoniciste **Vincent BUCHER** qui avait participé au second opus du groupe.

Prix des places : plein tarif 15 €, tarif réduit : 10 €. Réservation conseillée.

Possibilité de dîner sur place : prix du dîner : 15 €. Réservation obligatoire.

**Contact : 06 85 07 47 40**

Manifestation organisée par la commission culture animation de Villiers-sous-Grez

---

**BALADES CONTEES DE LA FORET QUI PARLE DEUXIEME TRIMESTRE 2017**

Des balades tranquilles en forêt des Trois Pignons, et sur les chemins de la campagne dans les environs de Milly, sorties crépusculaires ou diurnes, entre découvertes de la nature et contes, légendes et poésies, sur les pas d'une conteuse buissonnière très curieuse de nature.

Samedi 22 avril après-midi :

Balade pour se laisser conter « fleurs et fleurettes » ...

Quand le coucou commence à se faire entendre, quand les primevères et les jacinthes fleurissent, venez flâner de fleur en fleur avec une conteuse de nature sur les sentiers du renouveau.

Samedi 13 mai soirée :

Nuit contée du Rossignol

Dans le temps de floraison des aubépines, une balade tranquille sur les chemins du crépuscule pour se laisser

rêver par l'envoutant chant du rossignol et les histoires et contes qu'il a su nous inspirer.

Samedi 24 juin soirée :

Nuit contée de l'Été

Nuit du solstice, nuit magique chez les anciens, quand les animaux prennent la parole, quand fleurit la fougère, une nuit pour venir sur les pas d'une conteuse sur les sentiers de la forêt profonde ...

Tarifs : 8 euros par adulte, 5 euros par enfants de moins de 12 ans.

Renseignements et inscriptions (y compris par courriel ou sms) :

info@lafortequiparle.com

06 79 58 41 30

Site : [www.lafortequiparle.com](http://www.lafortequiparle.com)



l'Amicale villaronne et Paris-sous-Grez proposent

PRINTEMPS DES POETES  
VILLIERS-SOUS-GREZ  
Foyer rural Jean-Louis Garban

dimanche  
19 MARS  
17 H



Poèmes, musique et petit buffet africain  
- Entrée libre -

MUSIQUE À PORTÉE



Voyage dans l'orchestre

29 avril 2017  
20 heures 30

Salle Yvonne GARNIER  
5 pl. Général de Gaulle  
77760 URY

F.O. MANFREDINI  
Concerto pour 2 trompettes  
W.A. MOZART  
Concerto pour clarinette  
C.P.E. BACH  
Concerto pour Flûte  
F. SCHUBERT  
4ème Symphonie

Solistes  
Pauline BINOCHE, Flûte  
Louise COUTEAU, Flûte  
Cyrielle MOREAU, Flûte  
Jacques DEITTE, Trompette  
Patrick Druon, Trompette  
Pascal LÉCUYER,  
Clarinete de basset

Plein tarif : 15 euros  
Tarif réduit : 12 euros  
Sur réservation et pour les membres de « musique à portée »  
Gratuit : Moins de 12 ans, chercheurs d'emploi  
Pour réserver : en ligne sur [helloasso.com/associations/musique-a-portee/annuaire](http://helloasso.com/associations/musique-a-portee/annuaire)  
- par chèque - envoi au moins 3 jours avant le concert à Musique à Portée - 14 rue de l'Église - 77760 URY  
- par téléphone au 09 51 19 87 45

Orchestre Musique à Portée  
« Musiciens du Monde »

Direction  
Manuel BLOCH

SEINE-MARNE 77  
musicaportee@fmie.fr <http://www.helloasso.com/associations/musique-a-portee>

L'Amicale villaronne vous propose

"1336 (parole de Fralibs)"

une aventure sociale racontée par Philippe Durand



« 1336 (parole de Fralibs) »

« C'est dur de faire vivre la démocratie mais on s'y attache c'est plus dur mais on s'est facilité la tâche on a éliminé ce qui coûte le plus cher dans l'entreprise : y aura pas d'actionnaire chez nous ! »

« 1336 (parole de Fralibs) », une aventure sociale racontée par Philippe Durand qui prête sa voix à ces hommes et femmes qui, attachés à leur travail et refusant la fatalité, ont réussi après 1336 jours de lutte à reprendre leur usine qui devait fermer et à monter leur propre coopérative. Le comédien donne corps aux rencontres qu'il a faites, aux interviews qu'il a menées auprès des Fralibs en gardant leurs paroles intactes.

Isa Mercure.

VILLIERS-SOUS-GREZ

Foyer rural Jean-Louis Garban

VENDREDI 21 AVRIL 2017 à 20h30

Prix des places 12 € et 5 €

Réservation : 01 64 24 26 97



## Philosopher dans nos villages... pour s'ouvrir, s'étonner, grandir !

La philosophie et les arts sont deux modes de la pensée qui résultent d'un même étonnement, d'un même questionnement. Les premiers philosophes étaient à la recherche de la vie heureuse, et on philosophait dans la rue, dans la vie. L'art n'était pas non plus séparé du quotidien des hommes.

Aujourd'hui, le mot philosophie fait peur et on décrète hâtivement qu'elle ne sert à rien, quand l'art contemporain est devenu incompréhensible pour le commun des mortels.

Pourtant, la philosophie et les arts ouvrent notre regard sur le monde d'une toute autre façon que le consumérisme. Ils nous aident à prendre le recul nécessaire dans notre rapport au temps, offrant l'occasion de le suspendre pour laisser place à la pensée et au plaisir qui l'accompagne.

Car oui, philosopher c'est mettre en mouvement la pensée et dévoiler sa créativité qui est une source d'énergie vitale. Philosopher c'est retrouver une liberté oubliée. Philosopher c'est parvenir à nous étonner du monde et à cultiver cette capacité à nous questionner. Bref, à mieux vivre et à avancer.

Et s'il est facile de trouver dans les grandes villes des lieux où philosopher, c'est moins vrai dans nos campagnes. Et pourtant bien sûr, souvent sans le savoir, nous en avons tous besoin !

Voilà pourquoi l'association **PhiloZ'arts** s'attache à promouvoir et développer la pratique de la philosophie et la rencontre des arts en milieu rural à partir de propositions ouvrant sur des échanges vivants, ouverts et stimulants.

**Invitation à la philosophie** – Laurence Manesse Cesarini, essayiste, professeur de philosophie.

Ces conférences débat s'adressent à un public non initié (aucune culture philosophique n'est requise). Les philosophes abordés ou les sujets de réflexion font l'objet d'une présentation à la fois simple et précise. La finalité est d'inviter chacun à se questionner, à découvrir la philosophie comme pratique, à s'ouvrir au dialogue philosophique et à désirer aborder sereinement les textes de manière autonome.

Le déroulement : environ 1/2 heure de présentation, s'appuyant sur des extraits de textes remis aux participants à leur arrivée, puis ouverture de la discussion. La durée estimée varie entre 1h15 et 2h.

Quelques exemples de thèmes abordés : La philosophie dans la vie au XXIème siècle – Les philosophes de l'Antiquité ont-ils quelque chose à nous apprendre quant à la vie heureuse ? – Et si Epicure revenait, que

nous dirait-il ? – Quand les philosophes nous invitent à regarder la terre du point de vue des étoiles – A la rencontre d'un philosophe (Kant, Bergson, Epictète... tous les philosophes peuvent être abordés) – L'art et le beau, amis ou ennemis ? Que suis-je, qui suis-je ? Internet et Google changent-ils notre regard sur le monde ? Autrui, ami ou ennemi ? Pourquoi sommes-nous là où l'histoire de l'humanité a-t-elle un sens ? Epicure aurait-il rencontré Confucius ?... la liste est sans fin !

Nous essayons autant que possible d'inviter un artiste à l'occasion des rencontres dont les œuvres accompagnent notre propos. C'est en général très apprécié et le lien est beaucoup plus facilement entre art et philosophie, mais encore c'est l'occasion de discuter directement avec le ou les artistes qui nous font l'amitié de se joindre à nous.

**Pour nous contacter, vous avez le choix :**

**Téléphone : 01 60 55 58 18, Courriel : philozarts@gmail.com**

**Courrier : Philozarts, 40, rue des Sablons – 77760 Larchant**

**ou directement sur le Site !**

En 2017... quel programme ! Attention aux quelques modifications...

Samedi 18 Mars : Camille Claudel à la rencontre d'Hannah Arendt.

Festival A voix haute : Paroles de femmes – 10h30 à l'Atelier dans la cour du Château à Nemours

Dimanche 9 Avril : L'homme et la nature, curieux rapport !

11h Salle Chatenoy à Larchant

Dimanche 14 Mai : La photographie est-elle un art ?

11h Salle de la Sablonnière à Larchant

Samedi 20 Mai : Regard sur les œuvres de Tamara Lise

–

Pavillon de l'Érable – 66-70, rue du Vieux Ru – 77210 Avon

Samedi 10 Juin : Le temps, ce grand sculpteur !

10h30 à l'Atelier, dans la cour du Château à Nemours

Samedi 17 Juin : L'imagination au-delà de la Raison !

Bibliothèque de Souppes, rue Michel Servet

Samedi 16 Septembre : Sommes-nous maîtres de nos choix ?

10h30 à l'Atelier dans la cour du Château à Nemours

Dimanche 15 Octobre : Suis-je toujours moi-même ?

11h Salle de la Sablonnière à Larchant

Dimanche 19 Novembre : Sommes-nous faits pour ne rien faire ?

11h Salle de la Sablonnière à Larchant

Samedi 9 Décembre : Qui suis-je ? Que suis-je ?

10h30 à l'Atelier, dans la cour du Château à Nemours.



# Hier

## TAILLES DES FRUITIERS

Le 25 janvier dernier, le PNRGF organisait un stage de formation pour la restauration des vieux arbres fruitiers sous l'égide de Julie Maratrat et du formateur G. Torres. Nous avons bien volontiers accueilli cette formation et mis à leur disposition le verger ancien du 27 rue Bachet, propriété de la commune.

Le Rdv fixé dès 10h00 sur le parking J-L Garban a réuni une vingtaine de participants (Essonne et S&M) y compris quelques Villarons malgré la défaillance d'affichage chez nous.

Il fait 0 °, avec un ciel d'hiver grisonnant. Nous intégrons les locaux municipaux chauffés et, après un petit café bien chaud, l'intervenant G. Torres éclaire de ses connaissances professionnelles, de façon théorique et schémas à l'appui, tout ce petit monde sur la taille de restauration des vieux fruitiers, à pépins comme à noyaux, durant une bonne heure.

Cette taille est en fait un grand nettoyage qui redonne à nos vieux arbres un état sanitaire acceptable, avec les bons outils bien appropriés. Ainsi, charpentières, bourgeons latents, coursonnes, gourmands, etc., n'ont plus de secrets pour notre troupe d'apprentis.

Puis, vers 11h15 nous passons au cas pratique sur le terrain, après une petite marche par le chemin des 3 pierres et de Châtillon, pour arriver au verger. Tout le monde apprécie ce paysage de Châtillon.

Après avoir sélectionné un arbre représentatif des données théoriques ingurgitées, notre formateur poursuit son enseignement en nous impliquant dans les décisions à prendre. Tout le monde est sollicité et donne son avis, les actions à mener sont bien définies.

Il est 12h15 et nous retournons au Foyer rural nous mettre au chaud et nous restaurer d'un pique-nique tiré du sac et après le café d'usage, nouvelle marche vers le verger aux alentours de 13h45.

Là, notre formateur passe « à l'acte » et met en pratique ce que nous avons décidé avant le déjeuner... sans



omettre de nous demander notre avis, tout en tendant quelques pièges plutôt destinés à entretenir la chaleureuse ambiance et la bonne humeur... bien qu'on ne relève toujours que 0° C.

La première chose est de rétablir les charpentières, de choisir les branches de la structure de votre arbre en prenant soin de faire revenir l'air et la lumière au centre de la ramure pour inciter les bourgeons latents qui ne demandent qu'à se développer. Brossez le tronc et les charpentières pour enlever la mousse et les lichens ainsi que le lierre. Enlever les branches mortes ou abîmées et cassées.

Choisissez des branches les plus horizontales pour le pommier et les plus verticales pour le poirier comme charpentières pour former la structure de l'arbre. Toujours couper à un bourgeon qui pointe vers l'extérieur de l'arbre.

Vers 15h30, notre arbre est taillé, les branches ramassées et le chantier nettoyé par nos organisateurs.

Tout le monde paraît satisfait de cette journée et nous avons même formulé un accord de principe pour une future rencontre, pourquoi pas sur la taille de formation et de mise à fruit sur les nouveaux rameaux issus de cette taille de restauration ?

Je tiens, au nom de la Municipalité, à remercier le PNRGF et particulièrement Julie Maratrat et G. Torres pour leur organisation et leur prestation.

*G. Moret*

## THÉÂTRE

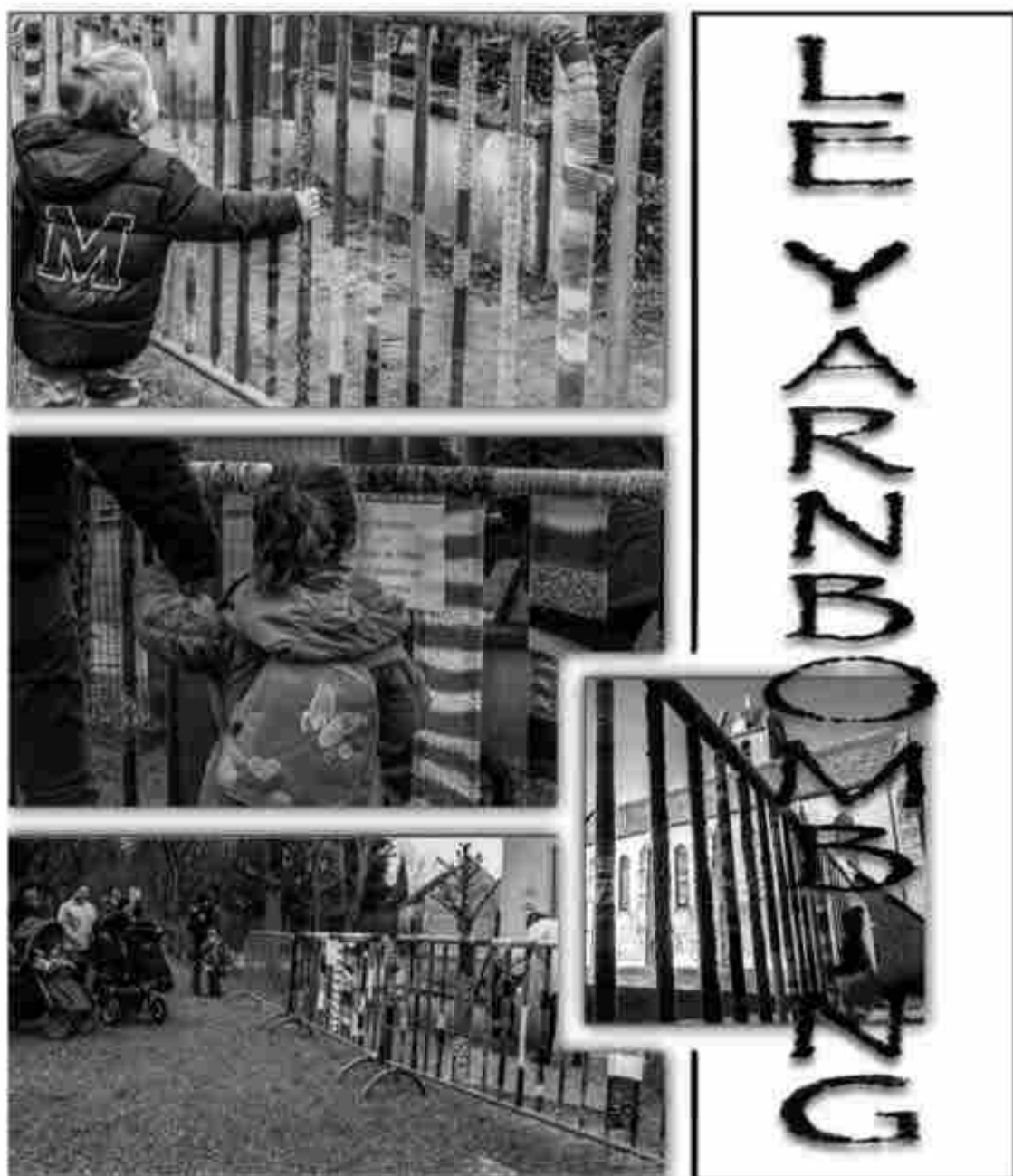
Beau succès pour la compagnie Entéka invitée par l'Amicale Villaronne le vendredi 27 janvier pour jouer une adaptation de la pièce de Michel Temblay : « Les Belles Sœurs ».

Les nombreux spectateurs ont chaleureusement applaudi cette troupe de comédiennes qui les a transportés du rire à l'émotion poignante grâce à une interprétation toute en finesse de cette œuvre.

*F. Hubert*







## Infos utiles

### ESSAYEZ UNE AMPOULE À LED !

Un petit rappel de notre article paru en novembre 2016 : nous avons encore quelques ampoules disponibles en Mairie. N'oubliez pas de venir faire l'échange en apportant une ampoule usagée.

Notre PNR du Gâtinais Français est le seul Parc francilien à être lauréat de l'appel à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). A ce titre il a pu obtenir gratuitement un stock d'ampoules à LED pour permettre aux personnes hésitantes de faire un essai. En effet ce type d'ampoule coûte au départ plus cher qu'une ampoule dite « économique ». Un investissement qui demande réflexion.

Cette proposition va vous aider. Nous avons en Mairie, pour l'instant, une vingtaine

d'ampoules à vous donner. Le PNR se chargera du recyclage des vieilles ampoules. Nous en donnerons une pour chaque demande en échange d'une ampoule usagée. Si la demande est supérieure à l'offre, nous ouvrirons une liste et contacterons le PNR pour savoir s'il peut nous allouer un complément.

Ces ampoules ont la forme d'une ampoule classique à incandescence munie d'un culot pour douille à vis. Elles diffusent une quantité de lumière équivalente à une ampoule de 60 watts, par contre, elle n'en consomme que 8. Autres avantages, un allumage instantané et une durée de vie supérieure même aux ampoules dites économiques. Avec cet échange vous pourrez juger de la qualité de la lumière délivrée par cette nouvelle technologie. Enfin avec cette ampoule vous recevrez une plaquette qui vous en détaillera encore mieux les avantages.

*La rédaction*

## Nos joies nos peines

C'est avec tristesse que nous annonçons le décès de :  
 Monsieur Michel Thierry, le 23 décembre 2016.  
 Monsieur Raymond Mortier, le 26 décembre 2016.  
 Madame Louise Milcent de Burgues de Missiessy, épouse de Mamdouh Riaz, le 24 janvier 2017.  
 Nos pensées vont à leurs familles et à leurs proches.

Si vous ne souhaitez pas que vos événements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

Entre deux Plumes-Tambour n'hésitez pas de consulter le site internet de Villiers :

<http://www.villierssousgrez.fr/>

### ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES :

LE BUREAU DE VOTE SERA OUVERT DE 8H À 19H AU FOYER JEAN-LOUIS GARBAN.  
 LE DIMANCHE 23 AVRIL 2017 POUR LE PREMIER TOUR,  
 LE DIMANCHE 07 MAI 2017 POUR LE DEUXIÈME TOUR.

### MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Parvis de l'église tous les jeudis  
à partir de 16h00

### HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi de 13h 30 à 16h, le samedi matin de 10h à 12h.

### HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi, mardi, jeudi  
de 13h30 à 17h00  
samedi de 9h00 à 12h00  
Téléphone: 01 64 24 21 03  
villierssousgrez@wanadoo.fr

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir lors des permanences du samedi matin de 10h à 12h à la mairie.

#### MARS

Samedi 04 : Michel Coterot  
 Samedi 11 : Véronique Girard  
 Samedi 18 : Emmanuel Houdant  
 Samedi 25 : Ludovic Jeannotin

#### AVRIL

Samedi 01 : Gérard Moret  
 Samedi 08 : Régine Rey  
 Samedi 15 : Cédric Thibaut  
 Samedi 22 : Anne-Marie Thibaut  
 Samedi 29 : David Viratel

### HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE (allée Jean Tardieu)

- mercredi de 15h à 17h  
 - jeudi de 9 h à 10h et  
 de 16h30 à 18h30  
 - samedi de 17 h à 19 h  
 vacances scolaires : mercredi  
 de 10h à 12h  
 bibliotheque-villiers-s-grez@  
 orange.fr

### Agenda

Réunion du conseil  
municipal :  
10 / 03 ; 07 / 04 / 2017

Collecte sélective d'em-  
ballages et papiers :  
01 ; 15 ; 29 / 03 / 2017  
12 ; 26 / 04 / 2017

Parution du prochain lume-tambour : début mai 2017

### Recréatif

Samedi 18 / 03 : Buzz Town (La Municipalité)  
 Dimanche 19 / 03 : Printemps des Poètes  
 (Amicale Villaronne)  
 Vendredi 21 / 04 : 1336 parole de Frabils  
 (Amicale Villaronne)

### BUS POUR FONTAINEBLEAU

le vendredi  
 départ « centre » 9h10  
 « Croix-Lambert » 9h15  
 retour Villiers 12h15

Comité de rédaction : Yves Lechevallier, Régine Rey, Odile Lechevallier, David Viratel, Emmanuel Houdant, Nathalie Belzunce, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Ludovic Jeannotin, Dominique Ceraudo  
 Mise en page : David Viratel, Dominique Ceraudo  
 Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez  
 adresse : plumetambour@gmail.com